



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 mai 2021

Communiqué de l'AMF concernant la société Solutions 30 SE

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a constaté, en lien avec la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), autorité compétente au Luxembourg, que la société Solutions 30 SE, société luxembourgeoise cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris, n'a pas publié son rapport financier annuel (RFA), comprenant le rapport d'audit signé par ses commissaires aux comptes sur les états financiers, dans les quatre mois suivant la fin de son dernier exercice, comme l'impose la réglementation en vigueur.

En vue d'assurer une bonne information du marché et conformément au règlement européen sur les abus de marché, l'AMF précise avoir demandé dès le 7 mai 2021 à la société Solutions 30 SE de publier sans délai un communiqué, établi avec l'accord de ses commissaires aux comptes, informant le marché du calendrier envisagé pour la remise du rapport d'audit sur ses comptes au 31 décembre 2020 ainsi que de la nature et l'étendue des travaux restant à accomplir. En l'absence de publication des éléments demandés, l'AMF a réitéré auprès de cet émetteur, le 17 mai 2021, sa demande de publication sans délai d'un communiqué apportant au marché les informations précitées.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement

des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

23 mai 2022

L'AMF et la CNCC publient une nouvelle mise à jour du guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes



GUIDE PROFESSIONNEL

INFO PÉRIODIQUE &
PERMANENTE

23 mai 2022

Guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

17 mai 2022

Mise en œuvre de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance : recommandations de l'ESMA



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02